



**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

<p><b>Règles des compensation pour le master 1</b></p> <p>Compensation au sein des unités du semestre 1.</p> <p>Compensation entre les semestres 1 et 2.</p> <p>Pour le semestre 2, pas de compensation entre le stage et les autres UE.</p> <p><b>Remarques :</b></p> <p>Pour l'UE "Projet tuteuré" du M1 : l'absence non justifiée à l'élément entraîne un 0 à l'UE.</p>
<p><b>Absences:</b></p> <p><b>1) Contrôle continu</b></p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, cette dernière sera rattrapée en accord avec le responsable de l'UE par une épreuve écrite ou orale.</p> <p>Les étudiants avec absence non justifiée à un examen auront une note égale à 0.</p> <p><b>2) Contrôle terminal</b></p> <p>Les étudiants absents à la session 1 d'un contrôle terminal bénéficieront de la session 2 s'ils n'ont pas validé leur semestre ou année.</p>
<p><b>Stage:</b></p> <p>Durée fixe de 8 semaines pour le M1</p>

**Précisions :** Pour la certification niveau Appicateur : assiduité obligatoire dans tous les enseignements + la moyenne de 12/20 à l'examen écrit (avec session de rattrapage comme l'UE).

<p><b>EN LICENCE</b></p> <p>Pas de note éliminatoire</p> <p>Une moyenne aux semestres attendue</p> <p>pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue</p> <p>Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise</p>
--

**4 CAS POSSIBLES :**

	<b>Hors ECI</b>	<b>session 1</b>	<b>session 2</b>
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**
- Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance	
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes	
	$(N1+N2+N3)/3$		
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes	
	N3		
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3	
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU	

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)